



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr. et Mme GOFFIN-VANDENBERG demeurant Chaussée de Namur, 43/C à 1367 Ramillies ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Chaussée de Namur, 43/C, et cadastré sous Ramillies, 3^{ème} Division Geest-Gérompont, Section A, n° 239/F.

Le projet consiste à TRANSFORMER ET ETENDRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE.

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu des articles D.IV.40, al. 3 et R.IV.40-2 du Code du Développement Territoire et présente les caractéristiques suivantes :

- *La demande s'écarte des indications du permis d'urbanisation en vigueur suivantes :*
 - « 5.3. L'ensemble des baies sera caractérisé par une dominante verticale [...] » ;
 - « 5.4. Un volume secondaire ne peut pas occuper plus du tiers du développement de la façade à laquelle il est accolé, sauf s'il est implanté contre un pignon. » ;
 - « 7.1. [...] Les volumes secondaires éventuels comprendront une toiture en pente, d'un ou de deux versants de même pente que les versants du volume principal. » ;
 - « 8.2. Les couvertures de toitures et de lucarnes seront exécutées : - soit en ardoise de teinte gris foncé ; - soit en tuiles de teinte gris foncé, brune ou rouge. [...] » ;
- *La demande concerne la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.*

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **30/03/2018** au **13/04/2018** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ou sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service urbanisme au 081/43.23.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du **23/03/2018** au **13/04/2018**.

À Ramillies, le 20/03/2018,

Par le Collège,

La directrice générale,

C. MOTTART



Le Bourgmestre,

D. DEGRAUWE

AVIS URBANISME

Le Collège communal fait savoir que Mr. Luc LIBERT, mandaté par les CONSORTS DE CLERCK, dont les bureaux sont situés, Rue Saint-Jean, 20/A à 1370 Jodoigne a introduit une demande de permis d'urbanisation ayant trait à un bien sis Avenue des Déportés, Rue Bois Merau et Rue René Pierre à 1367 RAMILLIES, cadastré sous Ramillies, 3^{ème} Division Geest-Gérompont, Section A, n^{os} 565/C, 568/G, 574/E, 578/G et 582/B.

Le projet consiste à CREER 7 LOTS A BATIR AVEC MODIFICATION DU SENTIER n°60 ET DU CHEMIN n°18 (AMENAGEMENTS) et présente les caractéristiques suivantes :
Cette enquête publique est requise en application de l'article 330, 9° du CWATUP conformément au décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale – modifications de voiries ;

Cette enquête publique est organisée durant une période de 30 jours, du 26 mars au 24 avril 2018, selon les dispositions de l'article 24 dudit décret.

Durant l'enquête, les documents sont accessibles, à l'administration communale de Ramillies – Service Urbanisme et Environnement, 48 Avenue des Déportés à 1367 RAMILLIES,
- les lundis et vendredis de 8 à 12 heures,
- le samedi 21 avril de 9h30 à 12h00
- sur rendez-vous pris au plus tard un jour ouvrable à l'avance, auprès du Service Urbanisme et Environnement
Mme HERREMAN Line – 081/43.23.44.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations :
- par courrier ordinaire, à l'adresse suivante : Commune de Ramillies, 48 Avenue des Déportés à 1367 Ramillies.
- par télécopie au 081/43.23.41,
- par courrier électronique à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be
- par courrier déposé au Service Urbanisme de l'Administration communale

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Avant la clôture de l'enquête publique, tout tiers intéressé peut formuler verbalement ses observations et réclamations, sur rendez-vous, auprès de l'agent délégué, 48 Avenue des Déportés à 1367 RAMILLIES - Service Urbanisme et Environnement – Mme HERREMAN Line – 081/43.23.44.

Lors de la séance de **clôture de l'enquête publique**, qui se tiendra le 24 avril 2018 à 10 heures à l'Administration communale, Avenue des Déportés, 48 à 1367 RAMILLIES, des observations ou réclamations pourront être également formulées au Collège communal ou à l'agent délégué dont question ci-avant.

Affichage le 23/03/2018.

À Ramillies, le 19/03/2018

La Directrice générale

CH. MOTTART

Par le Collège communal,



Le Bourgmestre

D. DEGRAUWE